



FORET / CONSTRUCTION / AMENAGEMENTS

Continuité des écrans de résistance au feu

Les prescripteurs souffrent encore aujourd'hui d'un certain nombre de freins à la justification de solutions techniques de structures et parois en bois, nécessitant de produire des évaluations individuelles propres à chaque chantier. Après une large étude de justification des écrans en partie courante (plans bois 1 et 2) la présente étude s'inscrit dans une deuxième phase, qui vise à présent à couvrir les points singuliers au niveau des rencontres de parties courantes. Cette étude a permis la réalisation de deux essais de résistance au feu, visant à évaluer la performance de la jonction entre un élément bois (poutre BLC ou plancher CLT) et une cloison standard verticale en plaque de plâtre résistante au feu 1H.

Une note d'étude a pu être réalisée sur la base des résultats d'essais. Cette note d'étude est destinée à être utilisée dans le cadre d'établissement ou de l'extension de procès-verbaux de classement de la performance en résistance au feu d'éléments de compartimentage en plaques de plâtre (cloisons distributives, cloisons séparatives et contre-cloisons), lorsque des supports bois sont intégrés dans le domaine d'application des procès-verbaux en question. Sur la base d'éléments de calcul, et de données matériaux, cette note définit des configurations de cas enveloppes pour supports bois pour lesquels des essais génériques de comportement au feu des interfaces entre ouvrages en plaques de plâtre et supports bois ont donné des résultats concluants. Ces travaux seront poursuivis au sein du projet SEIFBois financé dans le cadre de France 2030.



Essai CSTB



Essai Efectis

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Réalisation :

Financé par :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr